


Directive ministérielle DGPPFC-035

Catégorie(s) : ✓ Services sociaux généraux
✓ Organismes communautaires
✓ Services essentiels

Guide pour le maintien et l'adaptation des activités et des services offerts par les organismes communautaires

**Nouvelle
publication**

<p>Expéditeur : Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)</p>		<p>Destinataires : Tous les CISSS et les CIUSSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directions programme jeunesse • Directions des programmes en déficience physique, intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme • Directions des services en santé mentale, dépendance et en itinérance • Directions du soutien à l'autonomie des personnes âgées • Directions des services en santé physique • Directions des services multidisciplinaires • Directions de la santé publique • Directions des services sociaux généraux
---	---	---

Directive	
Objet :	<p>Les organismes communautaires offrent des activités et des services de première importance pour la population de leur territoire, notamment auprès de personnes en situation de vulnérabilité. Leur rôle socioéconomique est essentiel pour la population, notamment dans le contexte pandémique. À cet effet, il est souhaitable qu'ils puissent maintenir des activités dans le respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique selon le palier d'alerte de leur territoire.</p> <p>Ce document vise à guider les conseils d'administration des organismes communautaires dans le choix des mesures pouvant être mises en place pour continuer à offrir des activités et des services à la population tout en respectant les règles sanitaires de chaque palier d'alerte. Le présent guide est ainsi conçu pour soutenir le maintien et l'adaptation des activités et services offerts par les organismes communautaires à la population.</p>
Mesures à implanter :	<p>Conseils destinés aux organismes communautaires dont les activités sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organismes offrant un milieu de vie ✓ Groupe de discussion, de soutien ou d'entraide ✓ Refuge d'hébergement temporaire ✓ Services de justice alternative ✓ Services offerts à domicile ✓ Services d'orientation et de soutien aux bénévoles ✓ Hébergement à moyen et long terme ✓ Distribution alimentaire, banques alimentaires, cuisines collectives et comptoirs de services alimentaires ✓ Service d'offre de repas ✓ Ateliers ou formations dans les milieux ✓ Répét pour les parents ou les personnes proches aidantes

Émission :	19-04-2021
------------	------------

Mise à jour :	
---------------	--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Supervision de contacts✓ Transport bénévole de personnes en situation de vulnérabilité✓ Magasin ou Friperie communautaire✓ Activités de promotion et de défense des droits✓ Activités sportives et de loisirs✓ Chorale |
|---|

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires dssgac@msss.gouv.qc.ca
Document annexé :	Guide pour le maintien et l'adaptation des activités et des services offerts par les organismes communautaires

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Chantal Maltais

Lu et approuvé par
La sous-ministre,
Dominique Savoie